



**IMPERIAL TOBACCO
CANADA**

3 juin 2019

Monsieur Frantz Benjamin, M.A.N.
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.29
Québec (Québec) G1A 1A3

*Société Canadienne
du Cancer*

3711, rue Saint-Antoine ouest
Montréal (Québec) H4C 3P6
Canada

Tél. (514) 932-6161
Télé. (514) 939-0432
www.imperialtobaccocanada.com

Cher Monsieur Benjamin,

Nous avons fêté le 31 mai la Journée mondiale sans tabac. Imperial Tobacco Canada a profité de cette opportunité pour réaffirmer clairement sa position : les jeunes ne doivent pas utiliser de produits de vapotage ni de produits du tabac. Pour nous assurer que nos produits ne finissent pas entre leurs mains, nous avons annoncé de nouvelles mesures, détaillées dans la tribune jointe publiée dans les journaux canadiens.

Nous reconnaissons et nous partageons l'inquiétude du public vis-à-vis de l'utilisation des produits de vapotage chez les mineurs. Même si nous sommes convaincus que la vaste majorité d'entre eux ne se procure pas ces produits directement auprès des commerces de proximité,¹ nous avons tout de même lancé un nouveau site web et une campagne à destination des détaillants visant à renforcer leur formation et à rappeler aux consommateurs que la vente des produits de vapotage est interdite aux enfants. En outre, nous saluons les efforts déployés par Santé Canada pour limiter le vapotage chez les jeunes. Nous leur avons fait des recommandations au sujet des nouvelles réglementations qui pourraient être appliquées pour faire face à ce problème, tout en appelant à une application stricte des dispositions existantes, interdisant la vente de ces produits aux mineurs.

Dans le même temps, nous voulons nous assurer que les fumeurs adultes continuent d'avoir accès à ces produits, reconnus par Santé Canada et d'autres organismes médicaux et scientifiques comme une alternative moins nocive aux cigarettes ; 95 % moins nocive selon l'agence de santé britannique Public Health England.

Il est impératif de trouver le bon équilibre réglementaire afin d'empêcher les jeunes d'utiliser ces produits, tout en leur permettant de se développer pleinement comme alternative à risque potentiellement réduit pour les fumeurs adultes. Voilà notre mission, et nous espérons qu'elle deviendra la vôtre également.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jorge Araya
Président-directeur général

**Commission de la santé et des
services sociaux**

Déposé le : 2019-06-12
N° : C555-031
Secrétaire : P. Garant

¹ Par exemple, un exercice récent de « client mystère », à l'initiative du procureur général de l'Ontario et du ministère de la Santé, a révélé que les commerces de proximité présentaient un pourcentage de réussite de 96,2 % sur les ventes de produits interdits aux mineurs.